



Communiqué

Avancement des ASHQC

Ce que dit l'administration

Publics concernés : agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense.

Objet : création d'un grade d'avancement au profit des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le 1^{er} avril 2016.

Notice : le texte ouvre la possibilité aux agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense d'accéder par voie d'inscription au tableau d'avancement à un grade d'avancement correspondant à l'échelle 4 de rémunération de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat. Ces agents seront classés dans le grade d'agent des services hospitaliers qualifiés civils de classe supérieure, relevant de l'échelle 4 de rémunération. Le décret actualise également les dispositions relatives au détachement dans le corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense.

Références : le décret et les textes qu'il modifie peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance : [lien](#).

Commentaires FO

FO rappelle l'une de ses revendications principales : l'évolution indiciaire qui ne peut que récompenser justement le dévouement des agents. Maintenant, il est nécessaire que l'administration mette en place au plus vite des élections afin que l'avancement des agents en classe supérieur se fasse le plus rapidement possible. Nous rappelons que le taux pro/pro doit être au moins à 20% des ASHQC conditionnant.

FO est mobilisée depuis toujours pour défendre les droits fondamentaux des personnels : les salaires, les horaires, les congés, l'hygiène et la sécurité, les droits des handicapés, la discrimination, le harcèlement moral et sexuel... et bien d'autres domaines encore !

FO est représentée dans toutes les professions, donc chaque dossier est porté par des adhérents, des sympathisants qui connaissent vos conditions de travail.

FO c'est aussi la défense du service public. Nous nous sommes engagés dans la défense du service public. L'avenir de la fonction publique est en danger. Diplômes, concours, catégorie, grille indiciaire sont sur la sellette.

FO est très claire sur ce sujet. Nous sommes attachés à la fonction publique de carrière reposant sur des catégories, des corps, des grades, et opposés à la fonction publique d'emplois.

FO restera vigilante sur la suite à donner.

Paris, le 7 mars 2016